



Document à l'intention des parents

Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Nom de l'établissement: **Prés Fleuris**

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire, secondaire et secteur adulte se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci doit être évalué annuellement avec le conseil d'établissement.

Actions réalisées pour l'année scolaire: **2024-2025**

- Tous les membres du personnel ont été formé sur la violence et l'intimidation (formation MEQ)
- Ajout TES
- Surveillance active des éducatrices du service de garde dans les moments de transition
- Mise en place du comité harmonie

•
•
•

Constats

- Les situations de violence et d'impolitesse se produisent souvent lors des transitions.
- Le plan de surveillance stratégique doit être mis à jour.
- Banalisation de la violence verbale de la part des élèves.
- Nous constatons que certains élèves ne répondent pas aux interventions et aux renforcements.
- Peu de dénonciation lorsqu'ils sont témoins d'une situation

•
•

Actions projetées à notre école pour l'année scolaire: **2025-2026**

- **Faire un portrait de situation de la sécurité et du bien être des élèves et du personnel**
- **Mis à jour de la formation surveillance active pour les premiers intervenants.**
- **Mise à jour du code de vie selon les bonnes pratiques.**

-
-
-
-

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l'école.

Autres commentaires
